



Qualification IWT

Les inscriptions peuvent être envoyées **immédiatement par courriel à la commission de la chasse**. La date limite d'enregistrement est fixée chaque année par la commission de la chasse. D'ici là, tout chien de remplacement doit également être enregistré.

Conditions de participation pour les 3 équipes suisses

- Les conducteurs des chiens doivent avoir leur **résidence en Suisse**.
- Ils doivent avoir obtenu les résultats soumis pour l'équipe avec le chien enregistré !

Mode de qualification pour les 3 équipes suisses :

- **Seuls les résultats en classe Open, acquis en Suisse ou à l'étranger, sont pris en compte pour la sélection.** Les chiens doivent avoir reçu au moins un "Very Good" dans la classe Open à la date d'inscription.
- Pour chaque membres de l'équipe, les 3 meilleurs résultats au cours de la saison précédente en Working Test seront pris en compte (valable dès la clôture des inscriptions de l'IWT de l'année précédente). Les résultats obtenus lors d'un Mock Trial en classe Open seront également pris en compte. Au maximum un résultat peut être remplacé par un résultat en Field Trial Open.
- Le système de points est le suivant :

| Qualification | WT Open Mock Trial Open Field Trial à l'anglaise |
|---------------|--|
| Excellent | 10 |
| Très bien | 9 |
| Bon | 8 |
| 1. Place | + 3 |
| 2. Place | + 2 |
| 3. Place | + 1 |

- La somme des points des trois participants compte pour le total de l'équipe.
- Les 3 équipes ayant obtenu le plus de points peuvent prendre le départ.

Exemple :

Le chien A a obtenu 1x un très bon dans la classe Open et a atteint la 2ème place, plus 2x un bon dans la classe ouverte

Résultats donc : $1 \times 9 + 2 \text{ points et } 2 \times 8 \text{ points} = \text{total } 27 \text{ points}$

Les capitaines des équipes respectives sont donc priés d'envoyer les informations suivantes à la commission de la chasse :

- Conducteur + nom du chien
- Par chien enregistré, les 3 meilleurs résultats sont mentionnés en points (avec indication de la date et du résultat).
- En cas de résultats provenant de l'étranger, preuve correspondante - par exemple, copie du carnet de notes